



Extrait du registre des délibérations

2022-1-10

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PÉRIGORD-LIMOUSIN
Séance du 17 février 2022

02-20220217-2022_1_10-DE
Reçu le 01/03/2022
Département de la Dordogne

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Etaient présent(e)s

Mesdames : BOSREDON CURNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAUCHER Danielle, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick,

Messieurs : AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, DESSOLAS Frédéric, DOBELLS Michel, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, RANOUIL Michel, SAERENS Grégory, SEDAN Francis, THOMAS Michel,

Absents et excusés et procurations : PRIVAT Pascal, (absent a donné pouvoir à Michèle FAURE), FRANCOIS Philippe (absent a donné pouvoir à an-Louis FA YE), COURNARIE Pascal (absent a donné pouvoir à Annick MAURUSSANE), COUTURIER Pierre-Yves, MEYNIER Patrick, VAURIAC Bernard

Monsieur Jean-Claude JUGE est désigné secrétaire de séance

Lieu de réunion du Conseil :
Nantheuil

Date de la convocation et envoi de la note de synthèse :
07/02/2022

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 32
Pouvoirs : 3

Projet éducatif

Le projet éducatif de territoire est un document contractuel entre l'État et les collectivités qui organise les temps périscolaires ;

Celui-ci a pour objectif d'articuler les temps familiaux et scolaires aux temps récréatifs, sportifs et culturels au service de l'enfant. Il formalise l'engagement des partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducatives. Il s'associe aux projets d'école.

Après avoir adhééré, en 2018 au plan mercredi et obtenu une labélisation, la collectivité, au travers un PEDT actualisé, peut bénéficier de la bonification de CAF ALSH périscolaire pour les nouvelles activités développées le mercredi.

Les deux Communautés de Communes, pays Thibérien et Pays de Jumilhac se sont engagés en 2014 dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un Projet Éducatif territorial (PEDT) sur leur territoire respectif. En 2017, ce document a dû faire l'objet d'une reformulation du fait de la fusion des 2 collectivités pour une durée de 5 ans.

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 24 février 2022
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20220217-2022_1_10-DE

Reçu le 01/03/2022

Publié le 01/03/2022

En fin d'année 2021, ce document a été réévalué aux moyens de questionnaires adressés à l'ensemble des partenaires éducatifs, parents et professionnels de l'animation. Des temps d'échanges ont eu lieu. La commission enfance s'est réunie afin de prendre connaissance des résultats et débattre des nouveaux objectifs du PEDT ;

En conclusion, la commission du 10 novembre 2021 a acté les nouvelles intentions éducatives pour la période de 2022 à 2026

Enjeux et repères :

- ✓ Garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.
- ✓ Offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école.
- ✓ Prendre en compte des rythmes biologiques de l'enfant, selon son âge, afin de favoriser les apprentissages.
- ✓ Contribuer à une politique de réussite éducative, à la lutte contre les inégalités scolaires, et diminuer les inégalités d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.

Objectifs et actions :

Objectifs 1 : Favoriser chez les enfants la curiosité, créativité, plaisir d'apprendre, l'épanouissement de chaque enfant

Action 1 : Définir un socle de valeurs éducatives communes

Pour offrir un cadre sécurisant aux enfants et donner du sens à nos actions

- Inclure la question des valeurs éducatives dans les réunions d'équipes et dans les réunions entre acteurs éducatifs du territoire
- Développer des projets communs permettant la construction d'une culture éducative commune

Ancrer ces valeurs dans un processus de professionnalisation des agents du service enfance

- Recruter du personnel qualifié
- Augmenter la stabilité des équipes d'animation : proposition de stagiairisation
- Favoriser la formation, notamment celle axée sur les principes de l'éducation bienveillante et d'accompagnement sur les difficultés rencontrées auprès des enfants et jeunes

Favoriser l'accès à la culture : enrichissement culturel et artistique

- Mener des animations et des projets à contenu culturel (arts plastiques, arts visuels, théâtre...) au sein des accueils collectifs de mineurs
- Développer le partenariat avec les acteurs culturels sur le territoire
- Répondre à des appels à projets portés par la DRAC, en lien avec les acteurs culturels

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission.
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 24 février 2022
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20220217-2022_1_10-DE

Reçu le 01/03/2022

Publié le 01/03/2022

Permettre aux enfants de découvrir leur territoire et d'autres territoires

➤ Mettre en place des animations "hors les murs" Randonnées, découvertes du patrimoine culturel et bâti

➤ Développer des projets avec des acteurs d'autres territoires : CCILAP, le Nontronnais, le PNR

Objectif 2 : soutenir les familles dans leur rôle parental

Action 2 : Impliquer les parents dans le projet éducatif de territoire

➤ Mise en place de temps parentalité : café / parents, ateliers parents / enfants. Créer des temps d'échange de discussion de concertation avec des professionnels (conférence, ateliers, temps d'animation). Favoriser les actions au sein de la ludothèque étant un levier important.

➤ Projet de fonctionnement du Lieu d'accueil parents enfants (LAEP) : développement et stabilité de ce service

➤ Mise en place de l'aide aux devoirs sur les sites périscolaires et l'espace jeunes : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

➤ Sensibilisation au numérique : développer des actions afin de répondre à :
Comment accompagner la parentalité numérique et quelles modalités de coéducation ?
Comment mieux accueillir et mieux coopérer avec les parents ?

Développer la concertation entre les acteurs

➤ Inviter plus systématiquement des représentants des accueils de loisirs et/ ou périscolaires aux réunions de Conseil d'École

➤ « Institutionnaliser » une réunion de concertation pré-rentree scolaire entre les directions d'écoles les services périscolaires

➤ Mettre en place des temps d'échanges réguliers entre professionnels sur des situations particulières (d'enfants, de familles...)

➤ Harmonisation des sites périscolaires : temps de réunions entre les acteurs de ce temps. Rencontres avec les élus pour apporter une cohérence territoriale

➤ Réaliser un état des lieux des besoins d'accompagnement et/ou de soutien scolaire et envisager, sur cette base, un développement adapté de ces services

Objectif 3 la citoyenneté, le vivre ensemble, l'intergénérationnel

Action 3 : Les temps d'animation et d'accompagnement

➤ Le sport : un outil, un moyen de renforcer le vivre ensemble et l'éducation à la citoyenneté. Continuité des activités sportives lors des TAMM inscrit dans le plan mercredi (continuité de l'action aisance aquatique). Mutualisation des actions avec les associations sportives du territoire (forum intercommunal des associations)

➤ Prévenir l'exclusion sociale : Au travers des thématiques comme les ateliers philosophiques, faire émerger les difficultés sociales et le vivre ensemble

➤ Chez les jeunes, au travers des temps dédiés, faire émerger les questions liées à la sexualité, aux problèmes d'addictions : temps de formation des agents au travers le planning familial par exemple

Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 24 février 2022
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20220217-2022_1_10-DE

Reçu le 01/03/2022

Publié le 01/03/2022

Ex mise en place d'un Passeport du civisme. Labelisé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, cet outil ludique offre la possibilité aux collégiens et aux élèves de CM2, sur la base du volontariat, de cultiver le vivre-ensemble et l'engagement citoyen à travers des actions concrètes autour du patrimoine, de l'environnement ou de la solidarité.

- S'appuyer sur les conseils municipaux de jeunes afin d'entrevoir les questions de citoyenneté
- Continuité et prise en charge de services civiques

L'intergénérationnel comme levier

- Lutter contre l'isolement des personnes de tous âges et de toutes conditions ; Contribuer au développement de la citoyenneté et de la solidarité. Insérer les jeunes dans une démarche civique et d'échanges intergénérationnels par le biais d'animations (lecture, marche, jeux, discussion) auprès d'un public âgé et souvent isolé
- Redéfinir la citoyenneté par une solidarité intergénérationnelle : L'objectif est de favoriser le vivre ensemble : rompre l'isolement des personnes seules, créer une dynamique d'échange, valoriser des actions collectives

Objectif 4 : Ancrer le projet éducatif dans un projet territorial global

Action 4 : Renforcer les liens entre les acteurs du périscolaire et des accueils de loisirs, de l'éducation nationale et les autres acteurs du territoire (culturels, sportifs, environnement ...)

- Développer l'interconnaissance entre les accueils de loisirs et les acteurs sportifs du territoire afin d'améliorer la complémentarité
- Développer les liens avec les acteurs de la solidarité
- Créer des synergies entre le projet éducatif de territoire et le projet culturel de territoire

Amener les professionnels de l'enfance à devenir des ambassadeurs de leur territoire auprès des familles

- Envisager la création d'un support de communication sur l'offre territoriale faite aux familles (site internet, brochure...)
- Amener chaque professionnel de l'enfance à informer les familles sur l'ensemble de l'offre de services et de projets

Objectif 5 : Inscrire le PEDT dans le développement durable du territoire (PCAET)

Action 5 : Sensibiliser les professionnels de l'enfance aux enjeux de la transition énergétique et écologique

- Encourager les structures et les institutions à former leur personnel à ces enjeux

Évoluer vers une gestion environnementale des accueils de loisirs

- Réfléchir à inscrire la gestion environnementale comme un réel objectif de gestion d'un accueil de loisirs (énergie, tri des déchets, mobilité, pollution, biodiversité ...)

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission.
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 24 février 2022
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20220217-2022_1_10-DE

Reçu le 01/03/2022

Publié le 01/03/2022

~~Mettre en place des projets transversaux sur~~ le développement durable et le respect de l'environnement (inter-ALSH, ALSH-éducation nationale – associations)

- Développer des projets notamment en partenariat avec le PNR, le service environnement de la collectivité.
- Mener des animations avec des intervenants des Espaces naturels et / ou des associations ciblées selon les projets (tricycle enchanté, recyclerie, Parc National Régional)
- Associer les jeunes dans les projets, construire les projets avec eux. Ex : les marches vertes, projets autour de la vélo-mobilité, la poubelle à masques participative (projet en lien avec le Ruban vert centre social de Brantôme et l'espace jeune de la communauté de communes de Brantôme)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE le projet éducatif territorial 2021-2026 concernant l'enfance et joint en annexe.**

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 24 février 2022
Le Président,

Michel AUGEIX

